

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la période du 08 juillet au 31 juillet.

Madame la Ministre, Monsieur le Président Directeur Général,

Les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT et SNITM-FO déposent un préavis de grève valable du 08 juillet au 31 juillet 2016 (et nuits attenantes).

Lors de notre entrevue du 24 juin dernier, M. Mourlon, conseiller social du ministère, nous a fait savoir :

- que le COP 2017-2021 dont la signature était prévue en septembre 2016 ne sera pas signé tant que le conflit persiste à Météo-France. Ce report permettra de rediscuter des projets de la DG, notamment l'automatisation de la base amont de prévision,
- que l'idée d'offrir du répit à Météo-France afin d'alléger la réduction des effectifs serait étudiée et qu'une nouvelle trajectoire nous serait communiquée d'ici mi-juillet,
- qu'une étude du type « retours socio-économiques sur investissement dans la météorologie » sera engagée par le ministère.

Lors de cette même entrevue, nous avons demandé à être reçus par votre Directeur de Cabinet, nous renouvelons donc notre demande au travers de ce courrier. Nous demandons également que ce prochain rendez-vous donne lieu à un relevé de conclusions. Nous demandons enfin que le ministère soit représenté lors de la réunion de conciliation qui aura lieu suite au dépôt de ce préavis.

Les organisations syndicales signataires réitèrent leurs revendications, particulièrement concernant :

- les moyens humains de l'établissement : nous revendiquons le recrutement sur concours externe permettant de remplacer chaque départ, afin de garantir en particulier le maintien des capacités des services opérationnels, de recherche, des services supports et des services administratifs, durant toute la durée du COP 2017 - 2021,
- les moyens budgétaires : nous dénonçons un financement insuffisant pour remplir toutes les missions fondamentales incombant à notre établissement, (expertise des données, entretien et suivi d'un précieux réseau RCE, formations scolaires, coopération européenne et internationale, recherche d'excellence, etc ...). Nous revendiquons les moyens d'assurer toutes nos missions y compris celle des services dit « support »,
- l'implantation territoriale : nous revendiquons le maintien des Centres Météorologiques, avec des effectifs suffisants pour assurer expertise et conseil de proximité,
- les conditions de travail : nous revendiquons le respect des obligations légales de l'administration en terme de santé, sécurité et conditions de travail,
- les projets d'automatisations : nous revendiquons un arrêt immédiat des projets d'automatisation et la mise en place de groupes de travail pluri-disciplinaires,
- la reconnaissance légale de Météo-France comme prestataire unique pour les messages d'alertes météorologiques diffusés sur le territoire, et pour les prestations de conseil, d'étude, de prévision des phénomènes météorologiques et climatiques utilisés par les administrations françaises.

Ce préavis s'inscrit également dans le cadre de la mobilisation nationale contre le projet de loi Travail, pour l'avenir du service public et en solidarité avec tous les salariés actuels ou en devenir, tous concernés par cette loi. Les organisations syndicales signataires revendiquent le retrait du projet de loi Travail.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations respectueuses,

José Chevalier
Solidaires-Météo



Jérôme Lartisant
SNITM/FO



Sylvie Pitkevicht
SNM/CGT

